

Nomination d'une personne compétente en radioprotection

DEC112679DR02

Conformément à la réglementation en vigueur¹, madame Catherine Cantrel, a obtenu l'attestation de formation dans le secteur d'activité : industrie et recherche, option détention ou gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules délivrée par SGS Qualitest Industrie à Orsay le 04/10/2011.

Après avis favorable du CHS de l'Université Pierre et Marie Curie en date du 10/11/2011, madame Catherine Cantrel est désignée Personne Compétente en Radioprotection pour l'unité de recherche n° EAC7180, intitulée Physiologie Cellulaire et Moléculaire des Plantes à dater du 04/10/2011.

Elle exercera les missions prévues dans les articles R4451-110, R4451-111, R4451-112, R4451-113 et R4451-11 2° du Code du Travail pour une durée maximale de 5 ans à partir du 04/10/2011, date de validation de sa formation.

Son nom et ses coordonnées seront portés à la connaissance de chaque personnel amené à intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

Une copie de cette nomination sera communiquée à l'IRSN/SISERI dans le cadre du suivi dosimétrique des travailleurs².

Alain Zachowski

¹ Arrêté du 26 octobre 2005 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur

Arrêté du 21 décembre 2007 modifiant l'arrêté du 26/10/05

² Arrêté du 30 décembre 2004 relatif à la carte individuelle de suivi médical et aux informations individuelles de dosimétrie des travailleurs exposés aux rayonnements ionisants

Directeur de l'Unité EAC7180

Christine d'Argouges

Déléguée régionale du CNRS

Maurice Renard

Président de l'Université Pierre et Marie Curie